



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CŒUR DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL FOREZ-EST (42)

Située à l'est du département de la Loire, sur une vaste plaine traversée par le fleuve Loire et entourée des Monts du Forez et des Monts du Lyonnais, la Communauté de communes de Forez-Est (CCFE) subit, comme tous les territoires, les effets du changement climatique. Bien que ce territoire rural de plaine ne présente pas de caractéristiques de changement extrême, la communauté de communes a souhaité faire de l'adaptation au changement un axe fort de sa réflexion dans la construction de son Plan climat air énergie territorial.



CONTEXTE

Un territoire rural concerné par le Plan de protection de l'atmosphère de Saint-Etienne, et la gestion hydraulique et des écosystèmes du fleuve Loire

> Le territoire

La Communauté de communes de Forez-Est (CCFE), créée le 1er janvier 2017, est issue du regroupement de cinq anciennes communautés de communes. Elle compte 42 communes adhérentes, 64 000 habitants, 557 km² de territoire intercommunal et une densité moyenne de 115 hab. /km².

Sa ville centre, Feurs, concentre les emplois. Les zones d'activités sont toutefois majoritairement installées sur la commune de Veauche, en bord de Loire. L'industrie, qui compte pour 32 % des émissions de gaz effet de serre, reste un secteur économique important, avec 488 établissements et près de 5 000 salariés dans l'industrie, représentant 24 % des emplois, en 2014. Les principaux secteurs d'activité sont la fonderie d'acier, le tissage textile, l'industrie agro-alimentaire, et la mécanique et l'électronique.

Ce territoire, plutôt rural, combine les enjeux air-énergie-climat : il est à la fois concerné par le Plan de protection de l'atmosphère de Saint-Etienne, avec la traversée de l'autoroute A89, et les problématiques de déplacement en milieu rural. Sa plaine, en bord de Loire, est concernée par la gestion hydraulique du fleuve et le maintien d'écosystèmes rivulaires : les monts alentours peuvent être au cœur de tensions sur la ressource en eau, entre des besoins accrus d'irrigation agricole, dans un contexte du changement climatique, et l'augmentation de population sur le territoire.

POINTS FORTS

- Animer une démarche participative et prospective impliquant largement les acteurs dans son élaboration et le portage de projet.
- L'implication d'un maximum d'acteurs territoriaux est un parti pris de la réalisation du PCAET.



La consommation globale d'énergie (toutes énergies et tous usages) est évaluée à 2 212 GWh, en 2015, alors que le territoire produit 148 GWh d'énergie renouvelable (EnR).

Le secteur agricole représente 34% des émissions de GES, le secteur des transports 21%, le secteur résidentiel 11 %, le secteur tertiaire 4% et le secteur des déchets 0.4%.

> La collectivité et son projet de territoire durable

Au-delà du Plan climat air énergie territorial (PCAET), dont la mise en place est obligatoire pour cet EPCI, la CCFE se positionne, depuis sa création, comme le chef de file du développement durable du territoire. La collectivité porte également un TEPCV et anime un site Natura 2000.

Partant du constat que la collectivité ne sera pas en mesure de porter toutes les actions du PCAET, il est convenu que son efficacité et la réalisation des objectifs doivent reposer sur l'ensemble des acteurs public et privés du territoire (collectivités, entreprises, industries, habitants...).

Les objectifs :

- Faire émerger un PCAET ambitieux, qui devra s'appuyer sur l'implication des différents acteurs du territoire.
- Résoudre de façon concomitante les enjeux climat, air et énergie en optimisant les ressources et les coopérations entre acteurs.



© CCFE

PRINCIPALES ETAPES

- Automne 2018 : le groupe de travail détermine les enjeux qui guideront les actions à mettre en place
- 2019 : définition de la stratégie et des premières actions

PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

Des ateliers transversaux et multi-acteurs

La préparation du PCAET repose sur trois groupes :

- Un groupe de travail ouvert à tous les acteurs : il permet de travailler concrètement sur le PCAET. Le groupe formule des propositions d'orientations et d'actions.
- La commission Environnement : c'est elle qui fait un premier niveau d'arbitrage dans les propositions du groupe de travail. Elle est garante de la corrélation entre le PCAET et les objectifs politique de l'EPCI.
- Le Conseil communautaire : il vote les orientations et les objectifs du plan climat.

Le groupe de travail, qui a engagé le travail à l'automne 2018, a déterminé les enjeux. Tirez ont ainsi été retenus :

- Optimiser la gestion de la ressource en eau et tenir compte de sa disponibilité
- Réduire la production de déchets et en optimiser la collecte et le traitement
- Adapter l'urbanisme aux enjeux énergétiques et climatiques
- Préserver et développer la biodiversité et les habitats naturels
- Développer la production locale d'EnR
- Améliorer les process industriels
- Produire localement pour répondre aux besoins en alimentation humaine
- Produire localement pour répondre aux besoins en alimentation animale
- Optimiser et réduire les consommations énergétiques
- Optimiser, diversifier et favoriser les modes de déplacements alternatifs au véhicule thermique individuel
- Améliorer la qualité des eaux de surface
- Se positionner comme collectivités exemplaires en matière d'énergie
- Utiliser le numérique au bénéfice de la transition énergétique

Bonnes pratiques et pratiques déficientes par rapport aux enjeux retenus :

- Les leviers d'actions identifiés sont par exemple des projets de développement d'énergie renouvelable au stade d'étude et le renforcement de réseaux (mobilité, numérique...). Ces solutions, déjà en place ponctuellement, peuvent être multipliées.
- Les pratiques déficientes, elles, doivent faire l'objet de travaux prioritaires concernant les questions de gestion de la ressource en eau, et d'énergie (bâtiments, éclairage public, mobilité...).

Un plan d'action a été préparé avec une animation participative sur la base des questions suivantes : A partir des enjeux déterminés, quelles actions peuvent être portées ? et comment les dimensionner ?

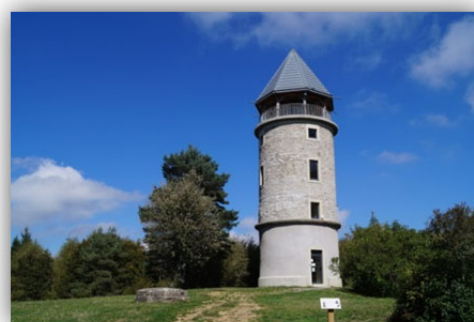
Pour le finaliser, les actions proposées ont été étudiées afin d'identifier si elles correspondaient bien aux capacités de portage du territoire, des acteurs locaux et si elles étaient réalisables du point de vue de la capacité d'accueil du territoire (ressources, eau, géographie...)

Après validation, les premières actions ont été lancées. Les actions engagées par la collectivité sont en cours de déploiement. Les premières réalisations permettront d'envisager ultérieurement de nouvelles perspectives.

Afin de permettre aux habitants de s'exprimer sur le PCAET, des réunions publiques, de type ciné-débat, seront organisées.

Les acteurs impliqués

- Collectivités et techniciens et élus de la CCFE
- Chambres consulaires
- Clubs d'entreprises
- Acteurs de l'énergie (ENEDIS, GRDF, SIEL, ALEC42...)
- Associations



© CCFE

EN SAVOIR PLUS

Sources et contacts

Communauté de communes du Forez-est
13 avenue Jean Jaurès, BP 13
42110 FEURS
Grichka LEVY, Chargé Plan climat
Pôle Ingénierie technique
Tél. : 04 77 27 61 81
plan-climat@forez-est.fr



Fiche réalisée par



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

